

de l'investissement du pays hôte (étude de viabilité);

- jusqu'à 250 000 \$ au titre de la consolidation du transfert technologique (soutien de projets).

Pour obtenir ces contributions, vous devez présenter au PCI une proposition écrite contenant tous les éléments d'information suivants :

- un exemplaire dûment rempli du Questionnaire d'information sur le requérant (vous pouvez l'obtenir en vous adressant à Lance Bailey, au (819) 997-0565, ou à Rick McTaggart, au (819) 997-0562) ainsi que votre dernier état financier;
- un texte précisant la nature de votre projet et décrivant votre partenaire du pays hôte, ainsi qu'un budget indiquant sur trois colonnes, pour chaque poste de dépense, la contribution que propose votre entreprise et celle qu'elle attend du partenaire et de l'ACDI;
- les contributions prévues de votre projet au développement social et économique du pays hôte; et
- les raisons pour lesquelles le contribuable canadien devrait contribuer à votre projet (c'est-à-dire comment celui-ci va au Canada, créer de l'emploi, générer des devises, améliorer la sécurité des importations stratégiques, etc.).

Le PCI contribue également au détachement de conseillers canadiens en investissement auprès de la Malaysian Industrial Development Authority (MIDA), à Kuala Lumpur, et de la Badan Koordinasi Penanaman Modal (BKPM), à Djakarta.